

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 17 Juin 2024</p> <p><i>Rapporteur Monsieur Johann MITTELHAUSSER</i></p>	<p>CA-DEL-2024- 072</p>
--	---	------------------------------------

Appel à projet 2024 de la Politique de la ville – Attribution des subventions -

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 17 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Alain GUERTON (suppléant d'Evelyne THOUEMENT), Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Xavier GUIOMAR, Jérôme DESNOUE, Thierry GUERIN, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (52).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs Franck COENNE, Sana AABIBOU, Fouad EL M'KHANTER, Dramane KEÏTA, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY (10),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Christian THIERRY (par procuration à Yves VILLATE), Geneviève MENNELET (par procuration à Jean-Louis CHANDELLIER), Camille BINET-DEZERT (par procuration à Maryline COMMEIGNES), Mathieu HILLAIRE (par procuration à Xavier GUIOMAR), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Patrick JULISSON (par procuration à Elizabeth DELAGE), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Sébastien DERACHE (par procuration à Valérie MAUGARD), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS) (13),

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Johann MITTELHAUSSER,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances 2024, prorogeant le soutien aux territoires ruraux et à la politique de la ville

VU le décret n°20141-767 du 28 décembre 2023 relatif la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 mars 2024 approuvant le Contrat de ville 2024-2030

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 25 mars 2024 approuvant le Contrat de ville 2024-2030

CONSIDÉRANT les projets présentés par les associations engagées en politique de la ville et le comité de pilotage réuni en sous-préfecture d'Étampes le 22 mars 2024,

CONSIDÉRANT la cohérence de ces projets avec le Contrat de ville Engagements Quartiers 2030, qui repose sur 7 axes dont 2 transversaux qui fixent le cadre des projets à déployer,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le versement de subventions conformément au tableau ci-dessous :

Action	Porteur	Intitulé de l'action	Subvention proposée 2024 CAESE
Nouvelle Reconduite	Outseeders	1 : Éducation au numérique et à la citoyenneté grâce aux jeux vidéo : prévention, valorisation et lutte contre le harcèlement - Annuelle 2 : Éducation au numérique et à la citoyenneté grâce aux jeux vidéo : prévention, valorisation et lutte contre le harcèlement – Quartier d'été	500 € 500 €
Reconduite	Audéo91	3 : Un psy dans la cité 4 : O 'pluriel 5 : Permis citoyen	1 500 € 500 € 1000 €
Nouvelle	La mission locale Sud Essonne	6 : L'Été des Opportunités, sur le chemin de la Flamme Olympique – quartier d'été 7 : Aller à la rencontre des jeunes des quartiers prioritaires de la ville	500 € 1 000 €
Reconduite	La compagnie des châtaigniers	8 : Etampes-CV- La pratique du conte, un levier contre l'exclusion 9 : Etampes-CV-Prendre la parole en public, un outil d'insertion	1 500 € 1 800 €
Reconduite	Oppélia	10 : Prévention des conduites à risques et des addictions par la promotion d'un environnement favorable 11 : Accompagnement des jeunes en difficulté et soutien à leurs familles par le Point Accueil Ecoute Jeune (PAEJ)	1 300 € 500 €

Reconduite	Collège de Guinette	12 : Susciter l'ambition des élèves pour favoriser leur réussite scolaire	1 500 €
Nouvelle	La compagnie la tangente	13 : Boîte à outils classe Ulis	500 €
Reconduite	Horizons	14 : Etampes-Parcours de dynamisation et remobilisation vers l'emploi	3 000 €
Reconduite	La petite tortue	15 : Cadre de vie et biodiversité 16 : Mon quartier c'est ma nature	500 € 500 €
Reconduite	Le cirque ovale	17 : La Parade Olympique des Habitants	1000 €
Nouvelle	Lumières des cinés	18 : Film de sensibilisation sur le thème de "handicap et travail"	1 500 €
Reconduite	Planète science ile de France	19 : Ramène ta science dans ton quartier	500 €
Nouvelle	Comité départemental handisport Essonne	20 : Découverte handisport avant et pendant les JOP 2024 (quartier d'été)	400 €
		Total	20 000 €

DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,



Johann MITTELHAUSSER



Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...